Mémoire sur les moyens de perfectionner les études de l'art de guérir / par P. Parat.

Contributors

Parat, Philippe. Royal College of Surgeons of England

Publication/Creation

Lyon : [publisher not identified], 1791.

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/a4s35b7s

Provider

Royal College of Surgeons

License and attribution

This material has been provided by This material has been provided by The Royal College of Surgeons of England. The original may be consulted at The Royal College of Surgeons of England. where the originals may be consulted. This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org

MÉMOIRE sur les moyens de perfectionner LES ÉTUDES de l'ART de Guérir, Par P. PARAT,

2

Ancien Chirurgien interne des deux Hôpitaux de Lyon, et Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier.



LYON.

1791.

Illud ante omnia scire convenit, quod omnes Medicinæ partes ita connexæ sint, ut ex toto separari non possint, sed tantum nomen trahant à quo plurimum petunt.

CELSUS. De re Medica.

MÉMOIRE

SUR LES MOYENS DE PERFECTIONNER LES ÉTUDES DE L'ART DE GUÉRIR.

L'ART de guérir a pour objet de conserver ou de rétablir la santé. Celui qui se destine à cet art a donc pour étude celle de toutes les causes qui peuvent porter quelque atteinte à notre économie physique et morale, et celle de tous les moyens capables de s'opposer à ces causes, ou d'en combattre les effets ou les suites : mais cette étude est immense par le nombre des parties qu'elle embrasse ; elle est difficile par l'opiniâtreté des travaux que chacune d'elle exige. L'esprit de l'homme peut-il suffire à toutes, ou bien peut-il sans danger, doit-il même, pour mieux la connaître, se fixer sur une seule et négliger toutes les autres ?

Dans la recherche de la solution de ces difficultés, nous nous abstiendrons des ressources que semble nous présenter l'histoire, puisque les usages, les opinions, les statuts, qui ont prévalu jusqu'ici, ne montrent que préjugé, ignorance et contradiction. C'est à la science elle-même qu'il faut s'arrêter, c'est par sa nature qu'elle doit être jugée, et c'est elle seule, si nous la connaissons bien, qui nous dévoilera si le partage qui la divise, est légitime.

La division de l'Art de guérir en Médecine, Chirurgie, Pharmacie, n'a pu se fonder que sur des considérations tirées de son étude, ou sur des considérations tirées de sa pratique : nous allons

A 2

parcourir l'une et l'autre ; c'est sans doute un moyen direct pour découvrir, s'il existe, le point qui les sépare.

L'étude de la Médecine comprend trois parties, toutes essentielles; la première, est la connaissance du corps de l'homme et des fonctions qu'il exécute ; la seconde, est la connaissance des maladies qui peuvent l'affecter ; la troisième enfin, celle des moyens qu'on leur oppose. Celui qui veut guérir doit également et entièrement posséder toutes ces parties ; je dis également, parce que connaître la disposition naturelle de l'organe affecté, le genre et l'espèce d'affection qu'il éprouve, et le moyen capable de la détruire, sont trois objets que l'homme, qui s'approche du malade pour le soulager, doit avoir également présens à son esprit. puisqu'il ordonne, puisqu'il agit. Je dis entièrement, puisque c'est en vain qu'on objecte, qu'un homme peut étudier la structure et les fonctions d'une seule partie du corps, ne s'attacher qu'à la connaissance des maladies qui lui sont particulières, et ne s'instruire que des moyens curatifs particuliers à ces maladies; car à cela l'on peut et l'on doit répondre : 1.° Que l'étude de la structure du corps et des fonctions qu'il exécute, est indivisible pour le Médecin qui se destine à la pratique, puisque toutes nos parties sont mille et mille fois liées entre elles, que leurs fonctions se correspondent et s'enchaînent ; et l'étude de la structure particulière d'un organe, ne peut pas mieux se séparer de l'étude générale du corps, que sa vie particulière ne peut se concevoir sans la vie générale dont elle dépend.

L'animal n'a qu'un cœur, n'a qu'un cerveau, et ces viscères qui président en commun à la conservation de toute l'économie, dépendent eux-mêmes les uns des autres. Sans l'influence du cerveau, le cœur cesse de battre ; sans l'influence du cœur, le sentiment s'éteint.

En second lieu, l'on doit répondre qu'il en est parfaitement de même de l'étude complète de toutes les maladies. Quelle raison légitime pourrait en effet apporter le Praticien pour s'en dispenser ? Serai. la différence de leur siège, les unes se manifestant en apparence toutes entières au dehors, les autres se concentrant pour un temps dans l'intérieur ? et c'est de là, sans doute, qu'est venue la fausse distinction des maladies en internes et en externes. Mais quel est l'homme pourvu de quelques lumières et capable de réfléchir, qui ne sentira que ces maladies dites externes, dépendent très-souvent des altérations intérieures qui doivent être combattues en même temps, et dont le traitement suffit dans un si grand nombre de cas pour la guérison même de ces maladies prétendues externes; cet homme éclairé ne verra-t-il pas avec la même évidence que ces maladies internes peuvent souvent trouver, et trouvent en effet leur crise dans la naissance de quelques maladies externes ? telle est une fièvre qui se termine par un abcès sous la peau. Dans ce dernier cas comme dans le premier, celui qui prétend guérir peut-il se flatter de connaître une maladie quelconque, s'il n'est tenu qu'à la connaissance de ses symptômes apparens, s'il n'est tenu qu'à la connaissance d'une partie de son cours ou de ses périodes, et si sa terminaison lui devient étrangère par cela seul qu'elle se manifeste au dehors?

On insistera peut-être sur la nécessité de la division de l'étude des maladies, en s'appuyant sur la différence de leurs causes ; dont les unes sont externes évidentes, comme les coups, les chûtes, les blessures ; les autres externes , mais insensibles , comme les miasmes; et les troisièmes internes, ou dépendantes de quelques dégénérations spontanées. Mais ces causes externes évidentes se bornent-elles à la partie seule qu'elles frappent ? L'économie n'en est-elle pas toujours plus ou moins troublée? N'estce pas pour l'ordinaire une occasion qui développe des maladies internes, qui ne viennent que trop prolonger, empêcher même la guérison de l'affection locale ; et celui qui prétend la guérir peut-il vraiment oser dire que rien ne l'oblige d'étudier les altérations internes qui la compliquent. Quant aux causes insensibles et internes, ne déterminentelles pas souvent, comme je l'ai déjà fait remarquer, des affections apparentes au dehors dans leur cours comme dans leur terminaison, et l'inconvénient déjà prouvé de la distinction que je réfute, ne se retrouve-t-il pas ici tout entier ?

Celui qui se propose de rétablir la santé d'un malade, doit donc s'initier dans la connaissance de toutes les maladies qui peuvent l'affecter; puisque l'expérience démontre qu'à l'occasion de l'une, toutes les autres peuvent se développer.

Cette réunion de connaissances que j'ai démontrées nécessaires pour l'Anatomie, la Physiologie et la Pathologie, ne l'est pas moins pour la Thérapeutique ou l'étude des moyens curatifs. Pour le prouver d'une manière tout à la fois évidente et précise, je suppose un Médecin faisant dans un hospice la visite de ses malades. Dans cette supposition on peut avancer, sans crainte d'être contredit, que sur ces malades généralement pris, il s'en trouvera nécessairement plusieurs pour qui le Médecin aura en même temps à prescrire un régime, ordonner un médicament, proposer une opération, une saignée, par exemple, ou toute autre. Mais s'il ne connaît que par ouï-dire la nature de quelques substances médicamenteuses, s'il n'en a jamais vu préparer ou préparé lui-même, s'il ne s'est jamais exercé au manuel des opérations, s'il n'a jamais médité sur les circonstances qui les permettent ou qui les contr'indiquent, s'il ignore enfin quels sont les résultats avantageux ou nuisibles auxquels on doit s'attendre ; je demande s'il peut, en consultant son propre repos, comme l'intérêt du malheureux qui s'abandonne à ses soins, s'il peut, dis-je, prononcer d'un ton de confiance, telle opération vous est nécessaire; vous prendrez tel remède, et suivrez tel régime.

Mais puisque tous les jours le Médecin se trouve dans le cas d'employer en même temps les ressources que lui présentent, et la diète, et la Chirurgie, et la Pharmacie, il est de toute évidence qu'il faut qu'il les connaisse, et nécessairement qu'il les étudie.

Il n'existe donc point de raison légitime qui puisse autoriser à retrancher de l'étude de la Médecine un seul des trois objets qui la composent.

A 4

Mais s'il n'existe aucune raison de diviser l'art dans son étude, il ne peut en exister pour le diviser dans sa pratique; car si le Médecin, puisqu'il le doit, s'est initié dans toutes les connaissances, pourquoi n'en ferait-il pas l'application ? S'il connaît la nature des médicamens et leur préparation, pourquoi ne préparerait-il pas ceux qu'il ordonne (a)? S'il a bien appris le manuel des opérations chirurgicales, pourquoi ne les exécuterait-il pas lui-même ? pourquoi préférerait-il des mains étrangères, si souvent indociles ? les admettre, ne serait-ce pas multiplier les êtres sans nécessité, et se préparer à lui-même, par un défaut de concert, des événemens fâcheux ? L'homme instruit peut donc, et doit même exécuter tout ce qu'il a bien appris ; et j'ose dire à présent. que ce sera toujours au grand intérêt, au grand avantage des malheureux qui se confieront à lui: parce qu'avec un esprit exercé sur tous les objets .

Je sens pourtant combien il est facile à ceux qui veulent qu'on sépare toujours la prescription de la fonrniture, de justifier leur opinion; mais je ne sens pas moins que puisqu'il est impossible de prévenir tous les abus, et que le plus grand se tronve dans la conduite du Médecin qui prescrit ce qu'il ignore, le moindre est évidemment de voir qu'il prépare ce qu'il ordonne. Ajoutez que je ne prétends pas l'assujettir à tous ces petits manuels dont il suffit d'être une seule fois témoin, et qui peuvent être en toute sureté confiés à des mains étrangères. La remarque que je présente ici n'a pour objet que les compositions principales, que les médicamens appelés héroïques, et dont le plus grand nombre des Médecins ne connaîtra jamais que le nom, tant qu'ils jouiront de la funeste commodité d'en charger les autres, et que l'opinion ne leur fera pas un devoir de les préparer eux-mêmes.

⁽a) Cette proposition paraît singulière ; mais je demande à cenx qui la tronveront telle, s'il n'est pas de toute nécessité que le Médecin connaisse la nature des substances qu'il emploie ? Et si de tous les moyens qui peuvent l'en instruire, il en est de plus sûr que l'inspection pratique et journalière des phénomènes chimiques et pharmaceutiques ?

avec une main capable d'employer tous les moyens, il pourra, avec connaissance distincte de circonstances et de causes, présenter à la fois toutes les ressources de son art, et l'on pourra dès ce moment compter sur la promptitude et l'efficacité des secours de la Médecine. Que cette unité serait précieuse! Ne soyons donc point étonnés, si elle a fait l'objet particulier des vœux d'un Médecin célèbre (M. Tissot), qui, chargé de s'occuper des moyens de secourir le peuple malade des campagnes, et pénétré de la nécessité de les tous réunir dans un seul individu, puisqu'il est des circonstances qui les exigent tous à la fois, disait avec tant de raison : " Le même » homme doit soigner les maladies internes, panser » les plaies, et fournir les remèdes. »

Celui qui m'aura lu jusqu'à présent, s'il tient à quelque préjugé, n'aura pas manqué de dire: "Toutes ces réflexions séduisent leur auteur, maisne » sauraient me séduire. Il parle d'une réforme bien » désirable sans doute, mais purement imaginaire; » il méconnaît les bornes de la capacité des hommes, » il s'abuse sur les possibles. » Loin d'ignorer ces objections, je puis assurer que ce sont les premières qui m'ont frappé, et elles m'auraient peut-être détourné de tout projet, si, cherchant à les mieux connaître, je n'eusse reconnu qu'elles sont absolument illusoires.

Comment, en effet, pouvoir contester la possibilité de la réunion de toutes ces connaissances, quand tous les jours on voit mille et mille individus s'ingérer dans l'exercice de toutes les branches de la Médecine? et en convenant qu'un très-grand nombre, par les victimes qu'ils sacrifient, sont vraiment indignes de la confiance qu'ils usurpent, on doit aussi reconnaître qu'il en est d'autres qui la méritent, dont le savoir promet des succès, et dont les succès garantissent le savoir. Qui ne sait que dans les principales villes du royaume, et sans compter les hommes de génie à qui tout est possible, et qui font exception dans tous les genres; qui ne sait, dis-je, qu'il est des Chirurgiens assez nombreux, qui en s'acquittant d'une manière distinguée des fonctions d'opérateur, ne remplissent pas avec moins de distinction celles de Médecins; comme il est aussi des Médecins instruits qui ont prouvé qu'ils n'étaient point étrangers au manuel et à la réputation d'opérateur.

Mais si, malgré tous les vices de notre éducation présente, on trouve des hommes qui, par leurs propres efforts et leurs travaux privés, se sont élevés à la connaissance de toutes les parties de l'art de guérir, que ne doit-on pas se promettre d'une éducation mieux raisonnée? et, ce qui est déjà prouvé *possible par le fait pour un grand nombre*, pourquoi ne deviendrait-il pas *possible*, *facile même pour tous*, par un établissement propre qui réunirait et présenterait d'une manière distincte et sûre, et toutes les connaissances, et tous les moyens? Tel serait celui qui fait le sujet des détails suivans.

Avant de passer à son exposition, je crois nécessaire d'indiquer les principes sur lesquels je l'ai fondé; parce que pouvant sur le champ les apprécier, on pourra plus facilement ensuite juger le plan qui s'y rapporte.

Ces principes sont peu nombreux. Le premier porte sur la nécessité de donner à l'esprit comme au corps des alimens proportionnés à sa faiblesse; conséquemment sur la nécessité de présenter avec ordre, et de forcer à le suivre, les connaissances qu'on veut communiquer, en commençant par celles qui sont fondamentales et simples, pour successivement passer à celles qui sont des connaissances d'application. Le second n'est pas moins général : il tient à la nature de toutes les sciences de fait ; c'est celui par leguel on doit montrer tout ce qui peut être vu, faire toucher tout ce qui peut l'être : nos sens externes doivent être les premiers instruits, et il faut qu'ils le soient bien ; car s'ils le sont mal, tout est perdu par la justesse de nos perceptions et de nos jugemens. Le troisième n'est qu'une application du précédent à la science qui nous occupe : c'est celui qui démontre qu'il faut, approcher l'Etudiant du malade; c'est son sujet propre, comme celui du Praticien même, et l'on peut prononcer radicalement vicieux tout établissement qui l'en éloigne; principe de toute importance, oublié pendant des siècles, mais depuis quelque temps rappelé dans quelques parties de l'Europe, sur-tout dans l'Allemagne, qui lui doit des observateurs qui sont devenus législateurs en Médecine. De ces vérités généralement reconnues, passons au plan qui les met en pratique.

PLAN D'ÉDUCATION MÉDICINALE.

L'art de guérir pris dans toute son étendue, ou, si l'on veut, l'étude de la Médecine théorique et pratique comprendra six années, qui seront ellesmêmes divisées en trois périodes ou classes distinctes.

I. ère CLASSE.

Dans la première, l'Etudiant ne s'occupera que de l'Anatomie, de la Physiologie, de la Chimie et de la Botanique médicinales. Il y aura pour cet effet pendant les mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars, avril, un cours d'Anatomie Physiologico-pratique, qui se fera de la manière suivante. D'une part, les jeunes Elèves seront guidés dans le manuel de la dissection par un Anatomiste ou Prosecteur, qui leur fera en même temps une courte description des parties qu'ils découvriront successivement. De l'autre, ces mêmes Elèves se rassembleront, à une heure indiquée, dans une salle voisine pour y entendre la lecon suivie d'un cours complet d'Anatomie-physiologique, leçon qui sera faite par un Professeur en titre. Ces dissections, ainsi que les cours d'Anatomie, se termineront à la fin du mois d'avril : alors commenceront les cours de Chimie et de Botanique; le premier se fera le matin, et le second le soir : ils se continueront pendant les mois de mai, juin, juillet et août.

Cette première année, quoique uniquement employée à des sciences de fait, et démontrée par les faits eux-mêmes, ne saurait suffire pour donner des connaissances sûres et positives à des Etudians qui n'auront plus le loisir de revenir dans la suite à ces parties élémentaires ; d'où il résulte qu'une seconde année leur devient nécessaire ; ils suivront donc encore pendant ce nouvel espace de temps les cours d'Anatomie, de Physiologie, de Chimie et de Botanique, auxquels on joindra seulement, pendant les premiers mois, la leçon d'un cours sur la Médecine civile, c'est-à-dire, un commentaire sur le beau Traité d'*Hippocrate*, des airs, des eaux et des lieux. Telle sera l'occupation des Etudians de la première classe.

II.º CLASSE.

Dans la seconde, les Etudians auront l'entrée d'un hôpital, mais seulement dans les salles où seront reçus les malades affectés de maladies dites chirurgicales; c'est-à-dire, de celles pour la guérison desquelles le procédé opératoire est presque toujours un des moyens curatifs. Ils en suivront, comme externes, habituellement et librement, chez les femmes comme chez les hommes, les pansemens, qui se feront sous la direction d'un Chirurgien en chef et d'un Aide-Major.

Pendant ce même temps le Chirurgien en chef ou son Aide-Major, instruit de manière à le remplacer dans toutes ses fonctions, donneront par jour deux leçons de Chirurgie-pratique. La première, qui se fera le matin, aura pour objet l'exposé des maladies ou opérations principales alors existantes dans l'hôpital; non-seulement avec les circonstances qui les particularisent, mais encore avec tous les détails de diagnostic, voulant ainsi remplir la double intention, et de faire remarquer les cas rares ou particuliers, et d'apprendre à voir, ou de former à l'observation; but important qu'un Professeur peut se promettre d'atteindre, en rappelant sans cesse toutes les circonstances ou phénomènes sensibles que présente l'état d'un malade qu'un Etudiant peut approcher, et dont il peut conséquemment reconnaître ou vérifier le diagnostic.

La leçon du soir, sera celle d'un cours complet et suivi sur les maladies chirurgicales, les moyens et les opérations qui leur conviennent.

Au terme de six mois, il y aura un concours par lequel seront accordées dix places de Chirurgiens internes à ceux qui auront le mieux profité de toutes les lecons déjà faites; concours qui ne portera pour cette raison que sur les matières ou opérations déjà démontrées. Au terme de six autres mois, autre concours dans la même forme, et pour le même but. Les dix Elèves admis à cette époque, remplaceront les dix premiers, qui auront alors achevé leur service de Chirurgiens internes; mais qui continueront de suivre les pansemens et les cours. Cette fréquence de concours a pour objet de former beaucoup d'Elèves au manuel ; avantage que l'on doit obtenir, en confiant successivement la pratique des pansemens à ceux qui les ont suivis avec plus d'attention, et en les faisant revoir à ceux qui les ont déjà pratiqués.

De ces dix Elèves, deux, en commençant par les plus anciens, seront tenus de partager habituellement tous les travaux de la Pharmacie pendant une semaine entière, excepté pendant les heures des cours et pansemens. La semaine suivante ils seront remplacés par deux autres, qui le seront à leur tour, et successivement. Cette marche m'a paru la seule possible pour joindre à la Chirurgie, sans l'emploi d'un nouveau temps, les connaissances Pharmaceutiques qui lui sont nécessaires ; et l'on faciliterait encore tous les progrès de cette étude par un cours précis de Pharmacie proprement dite, et qui serait confié à l'Apothicaire-Major.

Dans la seconde année, on joindra un cours particulier sur la Médecine légale, aux cours de Chirurgie, qui se répéteront dans le même ordre. Les concours auront lieu de la même manière. Les Elèves qui auront fait leur service, ne pourront, comme je l'ai déjà dit, s'y représenter, parce qu'il faut que le plus grand nombre possible d'Etudians se forme à la pratique, et parce que le but de toute éducation publique est de répandre et non de concentrer la science.

La fin de cette seconde année terminera les travaux des Etudians de la seconde classe, si l'on excepte cependant un quatrième concours qui aura lieu à cette époque, et par lequel on conservera dix sujets pour le service de l'hôpital, que les Etudians qui sortiront de la première classe ne pourront faire pendant les six premiers mois suivans; sujets qui se trouveront facilement parmi ceux qui n'auront pu obtenir des places dans les concours précédens, et qui n'auront point à rougir d'apprendre plus longtemps pour mieux savoir.

III.º CLASSE.

Les Etudians de la troisième classe, qui comprendra encore deux années, auront enfin pour dernière étude celle des maladies internes, à laquelle sans doute ils seront bien préparés par la pratique chirurgicale. Cette dernière étude, comme les précédentes, sera celle des faits; les Elèves auront en conséquence leur entrée dans l'hôpital, mais seulement dans les salles où seront reçus les malades affectés des maladies dites médicinales; et là, chaque Elève, tant externe qu'interne, après avoir suivi la visite générale, sera chargé de rédiger l'observation d'un ou de deux malades en particulier.

Quant aux cours, ils seront aussi peu nombreux que ceux de Chirurgie; et de deux leçons qui se feront par jour, l'une sera destinée à rendre compte des maladies régnantes, épidémiques ou principales, alors existantes dans l'hôpital; la seconde sera celle d'un cours complet et suivi sur les maladies dites internes, tant aiguës que chroniques, tant particulières aux femmes qu'aux enfans.

Dans cette classe, l'émulation se soutiendra, comme dans les deux autres, par des concours qui se feront, comme en Chirurgie, de six en six mois, et par lesquels seront également accordées dix places d'internes; les Etudians admis seront chargés de mettre en ordre sur un grand journal les observations particulières de chaque Elève, qui auront été vues et corrigées par les Professeurs; à la fin de chaque mois, pour la leçon du matin, on fera lecture générale de ce journal clinique.

Ces Etudians internes seront encore tenus de se partager toutes les petites opérations qu'exige si souvent le traitement des maladies, dites médicinales; manuel auquel ils ne seront point étrangers, puisqu'ils auront pratiqué la chirurgie. Circonstance tance qui mérite d'être remarquée, puisqu'elle détruit l'inconvénient de détourner de leur salle les Elèves-Chirurgiens qui, dans le régime actuel de tous les hôpitaux, sont forcés de venir en aveugles, exécuter avec indifférence des opérations dont ils n'ont point appris l'indication, et dont ils ne peuvent suivre les effets. Ici tout est intéressant, parce que chacun est éclairé sur ce qu'il fait.

Les travaux de la seconde année seront les mêmes que ceux de la première; ils n'en différeront, en effet, que par un concours de prix proposés à la fin, et décernés à ceux qui, sur des sujets de Médecinepratique, donneront les Mémoires les plus satisfaisans : l'on en rendra compte par la voie de l'impression. C'est ainsi que se termineront toutes les études.

Mais dans quelle langue doivent se faire les cours ? Ceux des deux premières classes se feront en langue vulgaire, soit pour faciliter aux commençans l'intelligence des descriptions et des expressions techniques, soit parce que les ouvrages d'Anatomie et de Chirurgie, que l'on consulte presque habituellement, et qui doivent être les premiers objets de leurs études, sont écrits en français. Mais les cours de la troisième classe se feront en latin pour les raisons contraires, puisque presque tous les meilleurs ouvrages de Médecine ne peuvent se lire que dans cette langue; et si quelqu'un en doutait, je le prierais de m'indiquer où se trouvent les traductions françaises de la Médecine d'Hippocrate, de ses principaux Commentateurs, Martian, Duret, Houllier? où se trouvent celles des œuvres d'Hoffman, de Stahl, de Baillou, de Morgagni, de Stoll, et de cent autres, qu'un Médecin instruit ne doit pas ignorer? Il serait encore très-essentiel d'inviter tous les Professeurs, et tous ceux qui, comme eux, peuvent composer des ouvrages, à les écrire en latin. Cet exemple entraînerait sans doute celui des Nations voisines; les Médecins de l'Europe jouiraient alors pleinement des avantages que l'on a de tout temps désiré dans l'usage d'une langue commune.

Par la distribution distincte de tous les travaux que nous venons de présenter, nous avons assuré aux Etudians l'instruction la plus facile. Cela ne suffit pas : il faut qu'ils en profitent. Comment en juger? Par les examens, les concours et les thèses. Ces moyens différens doivent être successivement employés, parce que l'avantage qui se fait désirer dans l'un se retrouve dans l'autre.

C'est ainsi que par l'examen (qui ne doit pas se borner à une matière choisie indifféremment, mais porter sur tous les sujets déjà parcourus, et que l'Etudiant doit connaître s'il a profité du cours); c'est ainsi, dis-je, que par l'examen on sent bien la nécessité de l'étude par la difficulté de répondre sur un grand nombre d'objets; mais dans cette épreuve on n'a point de rival à surpasser.

Dans le concours, il est vrai, l'émulation est fortement excitée par la rivalité même, à laquelle se joint l'intérêt de la victoire; mais cette émulation n'est pas générale, puisque tous ne peuvent pas dans le même temps y prétendre.

Dans la thèse, enfin, la composition apprend

à méditer, à écrire; mais elle n'indique encore qu'un travail détaché.

Ces trois formes doivent donc se réunir. Par la première, l'Etudiant prouvera son application, ses progrès; mais c'est par les deux autres qu'il dévoilera ses talens. Ajoutez que pour l'instruction commune, et pour les rendre en quelque manière solennels, tous ces actes seront publics. Mais dans quel temps peut-on les établir ? Il est facile de voir, d'après les considérations précédentes, que les examens doivent se faire à la fin de chaque cours ; pour les thèses, elles ne se soutiendront que dans le courant de la seconde année de chaque classe ; elles se feront toutes en latin ; l'Etudiant aura le droit d'en choisir le sujet. Quant au concours, l'époque en est déjà fixée.

L'avantage de juger par ces trois genres d'épreuves les progrès et les dispositions des sujets, n'est pas le seul qu'elles présentent. On y trouve encore le moyen facile d'établir des grades, ou plutôt des degrés, qui doivent insensiblement conduire à la possession du droit d'exercer : en effet, avec un certificat de capacité, obtenu d'après les examens à la fin de la première année, l'Etudiant pourra librement assister aux cours particuliers à la seconde ; et le titre de Bachelier qu'il obtiendra dans celle-ci par sa thèse, et les nouveaux certificats d'examen, lui donneront le droit de se présenter aux travaux de la seconde classe ; et successivement, par des titres obtenus de la même manière, de la seconde il parviendra dans la troisième ; et à la fin de cette dernière, qui sera le terme de sa carrière de disciple, il recevra encore

B 2

d'autres certificats comme dans les précédentes. C'est alors que, pourvu de toutes ces attestations authentiques, il se présentera à l'Université, qui sera composée de tous les Professeurs de chaque classe, qui, reconnaissant facilement pour véritables les certificats qu'ils auront eux-mêmes délivrés, indiqueront au Candidat le jour de son inauguration doctorale; et le *jus exercendi hic et ubique terrarum*, si dignement obtenu, ne sera plus ce qu'on prétend qu'il est encore, un brevet d'homicide; mais sera ce qu'il doit être, un droit de bienfaisance.

Ou je me trompe fortement, ou cette éducation doit donner le résultat qu'elle promet. Tous les objets sont ici parcourus, l'expérience par-tout les accompagne; sans cesse le précepte est suivi de l'exemple : ces avantages ne sont donc point équivoques, et les hommes qu'elle aura formés seront vraiment dignes de la confiance publique, puisque les secours qu'ils seront capables d'offrir, seront tout-à-la-fois éclairés et complets.

A ces avantages, qui sont les principaux, puisqu'ils appartiennent à l'être souffrant, qu'il me soit permis d'ajouter ceux que les Médecins doivent retirer pour eux-mêmes. Par cette unité de connaissances et de droits, toutes les distinctions existantes aujourd'hui sont nécessairement détruites. Dès ce moment, plus de ces prétentions insultantes de prééminence, plus de ces empiétemens d'une profession sur une autre ; empiétemens inévitables, puisqu'il n'est point entre elles de démarcation légitime ; plus de ces contradictions absurdes qu'un ministère, qui s'alimentait d'abus, avait établies entre les droits d'exercer par-tout, accordés aux Universités, et les priviléges exclusifs attachés aux Colléges. Plus de ces rivalités odieuses, et de ces procès déshonorans sur de faux droits respectifs; procès que la haine intentait et soutenait encore plus que le préjugé : en un mot, le Médecin dorénavant se respectera dans son Collégue. Revêtus des mêmes titres, ils auront l'un et l'autre, par une éducation semblable, des moyens et des motifs communs d'une estime réciproque.

Mais il est temps de s'occuper des dispositions locales qu'exige un plan si désirable. J'ai divisé la carrière que chaque Etudiant aurait à parcourir, en trois classes : il faut donc nécessairement trois établissemens qui leur répondent. Mais comme on a pu remarquer que ces trois classes n'auront aucun besoin de communiquer entre elles, on pourra, par cette raison, faire des établissemens séparés et distincts. C'est ainsi que pour la première classe, c'està-dire, pour l'étude de l'Anatomie, de la Chimie et de la Botanique médicinales, on pourrait dans la même enceinte établir, 1.º plusieurs salles de dissection, assez vastes et assez nombreuses pour recevoir quatre-vingts ou cent Elèves ; 2.º un laboratoire de Chimie ; 3.º un amphithéâtre pour les leçons générales, où se feraient encore celles de Botanique. Il serait déplacé de s'engager dans l'exposé des détails et dépendances de ces trois choses principales; il existe dans les écoles de Chirurgie de Paris un monument qui doit servir de modèle pour toutes.

Quant aux localités nécessaires aux études de la seconde classe, un hôpital doit en faire les frais,

qui sans doute ne sont pas considérables, pnisqu'il ne s'agit que de choisir deux salles, composées chacune de trente lits, dans lesquelles seront reçus d'une part les hommes, et de l'autre les femmes, attaqués de maladies dites chirurgicales, et tout auprès un amphithéâtre, dans lequel se feront les cours, les opérations, et même la visite des malades du dehors. Dans ce genre, il existe un modèle presque complet dans l'amphithéâtre élevé depuis trois ans à l'Hôtel-Dieu de Paris, sous la conduite de M. Desault, Chirurgien en chef de cet hôpital : établissement qu'il faudrait, s'il se peut, copier tout entier, en s'animant du zèle et du génie de son infatigable auteur.

Les besoins de la troisième classe, quoique plus étendus, seront néanmoins très - bornés; car le nombre augmenté des salles sera compensé par la diminution des lits. C'est ainsi que de quatre salles, deux auront guinze lits chacune pour recevoir les hommes et les femmes attaqués de maladies dites internes; la troisième ne contiendra que huit lits réservés pour les filles enceintes, pour celles même qui se trouveront en même temps infectées du vice vénérien; et dans cette salle, que l'on choisira trèsspacieuse, pourront se placer les berceaux des nouveaux nés, dont la Médecine doit s'approcher de si près, comme le prouvent les observations si neuves que l'on doit aux travaux de la société royale de Médecine de Paris, et aux Auteurs des nouveaux Traités sur les maladies des enfans : la quatrième salle, enfin, également composée de huit lits, recevra les hommes attaqués de maladie vénérienne.

Il est inutile d'ajouter qu'il faut à cet établissement, comme aux autres, un amphithéâtre pour les cours et les visites.

Pour cette seconde école clinique, je ne pourrais citer de modèle en France; elle s'y fait encore désirer; mais il est si facile de trouver des hôpitaux dont la disposition actuelle permette toutes les localités que j'indique comme nécessaires, que l'on peut avancer avec confiance, que pour exécuter il ne reste qu'à vouloir.

D'après les idées que je viens de présenter, il résulte une division naturelle des hôpitaux, en ceux qui seront seulement destinés à recevoir et à soulager les malades, et en ceux qui, à ce premier usage, joindront celui de servir d'école clinique. Une remarque essentielle au sujet de ces derniers, c'est qu'il faudrait toujours, s'il était possible, les attacher à de grands hôpitaux, pour y prendre sans cesse des malades, de sorte que les salles d'instruction ne fussent jamais dépourvues. Une autre remarque non moins importante, c'est qu'il faudrait que ces écoles cliniques fussent entièrement séparées d'intérêt avec les hôpitaux ordinaires; de manière que les Médecins, Chirurgiens et Elèves, qui auraient des places dans ces derniers, n'eussent néanmoins aucun droit aux places internes des écolespratiques, à moins qu'ils n'eussent remplis les formes de concours et d'épreuves qui seront établies généralement pour tous; dans ce cas même ils ne pourront occuper que l'une ou l'autre de ces places, et conséquemment ne jamais servir dans les deux hôpitaux à la fois.

B 4

Les uns et les autres, séparés des hôpitaux, ne peuvent, par cela seul, servir aux écoles cliniques, qui sont de nécessité pour les études des deux dernières classes; or, s'ils ne peuvent nullement servir à l'étude de la Chirurgie et de la Médecine, on ne doit plus y permettre leur enseignement. Nous devons aussi convenir que par cela même qu'ils sont séparés des hôpitaux, ils pourront, d'une manière très-commode, remplir toutes les conditions attachées aux études de la première classe ; c'est-à-dire, à l'Anatomie, à la Chimie et à la Botanique médicinales. L'enseignement de ces trois sciences y sera donc continué; mais il doit être en même temps leur unique objet, puisque c'est le seul que ces établissemens, par leur nature, puissent véritablement atteindre.

Il se présente enfin une dernière question. Quel doit être le nombre de ces établissemens ? En examinant ce que sont aujourd'hui les Universités, je trouve que l'expérience a déjà prononcé, puisque, sur le grand nombre de celles qui existent en France, on n'en compte que quatre ou six qui soient réellement fréquentées pour s'instruire, et l'on ne se transporte dans toutes les autres que pour y prendre des inscriptions d'assiduité pour des cours qui ne se font pas, et pour recevoir des grades que l'argent obtient toujours sans le savoir, mais que le savoir n'obtient jamais sans argent.

Mais puisque l'opinion publique ne compte que quatre ou six Universités réellement fréquentées pour s'instruire, quatre ou six Universités répandues dans le royaume seront donc suffisantes ? Il faut encore dire que par ces Universités nouvelles, j'entends la collection des trois établissemens nécessaires aux trois classes que l'Etudiant doit successivement parcourir : ce qui, conséquemment, entraîne la suppression de tous les Colléges privilégiés des Médecins et Chirurgiens, corporations exclusives, que leurs Instituteurs semblent n'avoir établies que pour éloigner de leur pratique tous les nouveaux adeptes; car, d'un côté, les règlemens des Médecins agrégés forcent tous ceux qui sont seulement docteurs, à exercer pendant quatre ans dans les camp'agnes, sans expérience et sans conseil; et de l'autre, les statuts des Chirurgiens collégiés, pour satisfaire sans doute à la même intention, n'accordent qu'à grands frais le droit d'exercer dans les Cités qu'ils habitent.

Quant aux Villes que l'on doit préférer, je m'abstiendrai d'en indiquer aucune ; je me contenterai de dire que celles-là seules ont droit d'y prétendre, dont les hôpitaux sont considérables, dont le climat ne peut nuire par sa chaleur aux travaux suivis et prolongés de l'Anatomie, et qui, enfin, par leur situation limitrophe, pourraient être aussi facilement fréquentées par les Nations voisines que par les Français eux-mêmes.

Je ne me suis jusqu'à présent occupé que de cette

partie de l'éducation médicinale qui tient à l'intérêt et aux devoirs des Etudians ; il est temps de s'arrêter. à celle qui regarde l'intérêt de l'Art, et les devoirs de ceux qui voudront l'enseigner.

Tous ceux qui aspireront à la pénible, mais encore plus honorable fonction de Professeur, auront à justifier leur titre par leur mérite; et la voie du concours, instituée pour les disciples, se répétera pour les maîtres.

D'après les principes qui servent de base aux concours de cette espèce, on jugera le double talent de la parole et de la pensée, par le discours, la composition et la défense.

Le discours consistera à disserter en français, sous forme de leçon, pendant une demi-heure, sur un sujet tiré au sort, à l'instant même du concours : tous les contendans, dans la même séance, subiront alternativement la même épreuve, et ces séances se répéteront pendant trois jours.

La composition aura pour objet de traiter pendant l'espace de huit jours, sous forme de thèse, qui sera imprimée et écrite en latin, trois questions proposées par les Professeurs. Elles seront différentes pour chaque disputant qui les recevra dans le même instant, et qui sera tenu de les avoir traitées pour la même époque, qui sera celle de leur distribution. Les jours suivans seront destinés à la défense ; et en commençant par le plus ancien, chacun soutiendra sa thè e pendant deux jours seulement ; mais, soir et matin, un des Juges-Professeurs ouvrira la dispute par un ou deux argumens. Les contendans argumenteront ensuite par ordre d'ancienneté. Suivant leur nombre, deux ou trois se partageront la séance, qui sera d'une heure et demie.

Avec cette forme courté et promptement décisive, on peut tout aussi bien répondre de la capacité et des talens d'un sujet, que par des concours qui durent des années, et qui sont inutilement prolongés par quinze préleçons, que l'on peut faire composer par d'autres, que l'on n'a point à défendre, et dont on fait lecture paisible dans une chaire. Institution vicieuse, qui semble faite pour éloigner du concours tous ceux à qui la fortune ne permet pas des séjours trop longs dans des villes éloignées.

Nous venons d'indiquer ce qu'il importait de faire pour le choix des Professeurs, cherchons maintenant ce qu'on doit penser sur la durée de leur service.

Quand on voit d'une part ce que peut l'émulation dans un homme qui ne doit que pour un temps occuper une place, et qui sait que là seul il pourra jeter les fondemens de la réputation dont il aura besoin dans la suite, et que l'on considère de l'autre l'insouciance d'un Professeur qui sent que sa place, bien ou mal remplie, lui donnera toujours des revenus, médiocres il est vrai, mais assurés pour la vie; quand on réfléchit enfin que ce tableau est le résultat fidelle de l'expérience générale, contre laquelle on opposerait vainement des exceptions trop rares, il est de toute évidence que rien ne peut davantage éteindre l'émulation, qui est l'ame des succès, et frapper d'un vice radical toutes les institutions quelconques, que les places à perpétuité.

Les places de Professeurs seront donc amovibles ; mais comme il en coûte des travaux pénibles pour

(27)

se rendre capable de les remplir, il faut, pour dédommagement légitime, assurer leur service pendant un nombre suffisant d'années. Quel doit être ce nombre? Comment peut-on le fixer? Par l'époque où l'homme, plus capable de méditation, devient moins propre à la parole; par celle où il peut éclairer par ses écrits ceux qu'il instruisait autrefois par ses discours. C'est ainsi, qu'en accordant quinze années, la carrière de Professeur pourrait se terminer à 45, 50 ou 55 ans. Plus tard, celui qui pouvait écrire, en aurait-il le temps, voudraitil en prendre la peine? Plus tard encore ; mais ce serait la perpétuité même, qui, aux inconvéniens déjà prouvés, joindrait celui de compromettre la réputation des Professeurs eux-mêmes, en exigeant, dans un âge de faiblesse, des travaux qui n'appartiennent qu'à une maturité vigoureuse; ce serait forcer un homme, qui méritait une retraite honorable, à être le propre témoin de sa chûte. A cet âge, on peut compter sur le souvenir des hommes, mais non pas captiver leur attention; en un mot, on a perdu le droit de soutenir sa propre gloire, par la perte irréparable des moyens qui l'ont acquise.

Cette décision sur la durée du service des Professeurs, paraîtra très-hardie : je dirai pour mon compte que la question m'a parue très-délicate, et je n'aurais pas entrepris de la résoudre, si je n'eusse été à portée de voir que les Professeurs, dès qu'ils atteignent un certain âge, ou prennent des coadjuteurs, ou relisent des cahiers faits depuis long-temps, et qu'ils négligent de mettre au niveau des découvertes qui leur coûteraient trop à apprendre, ou qui exigeraient le sacrifice des opinions qu'ils ont trop fortement adoptées.

Quant aux honoraires, ils doivent satisfaire à la double intention de garantir le salaire des travaux, et d'exciter l'émulation. C'est pourquoi, d'un côté, le Département qui possédera l'Université, accordera un traitement fixe; et de l'autre, les Etudians, que la célébrité des Professeurs pourra captiver, ajouteront à ce traitement, par une légère contribution également fixe, et qui sera exigée au commencement de chaque cours, sous forme d'inscription, ou toute autre analogue.

Mon travail paraît fini, et je n'ai fait nulle mention des secours que l'on doit au peuple malade des campagnes : mon silence n'est qu'apparent. Il s'agissait avant tout de former des sujets capables de le servir ; et ce but pourra s'atteindre par l'exécution du plan que je propose, le reste appartient aux Administrateurs de Département: l'honorable fonction de veiller sur tout ce qui peut opérer le bonheur des Citoyens, ne leur permettra pas d'ignorer ce qu'ils doivent au cultivateur souffrant.

Il ne me resterait rien de plus à dire, si, en exprimant ses vœux pour un établissement utile, il suffisoit d'en indiquer les moyens, et si, après la nécessité d'exposer toutes les raisons qui en démontrent les avantages, il ne fallait encore obéir à la nécessité de réfuter ce que le préjugé ou l'intérêt particulier ne manque jamais d'opposer. Je vais donc m'occuper de quelques objections qui m'ont été faites, et qui sans doute seront bien répétées.

Vous exigez, m'a-t-on dit, des choses impossi-

bles. Quoi! vous voudriez qu'un homme qui montrerait les dispositions les plus heureuses et le goût le plus décidé pour l'étude de la Médecine; mais qui aurait en même temps la plus grande répugnance pour les opérations, fût obligé de s'y livrer ou de renoncer au titre de Médecin ?

Cette objection paraît séduisante, parce qu'elle porte sur une raison que mille individus peuvent appuyer de leur sensibilité particulière. Mais elle sera bientôt détruite, si l'on veut suivre un moment les travaux d'un Médecin tel qu'on l'entend encore aujourd'hui. — Sa première étude se fait sur un cadavre, et quand il exerce c'est auprès d'un malade.

Eh quoi ! celui qui aura pu surmonter toute l'horreur qu'inspire la vue d'une salle de dissection, résister aux dangers de son séjour, et qui se sera déjà familiarisé avec le spectacle des misères humaines, ne pourra vaincre sa sensibilité pour la pratique chirurgicale ? Que ceux qui font cette objection apprennent que de toutes les opérations, il n'en est point dont le tableau soit plus déchirant, que celle par laquelle on est quelquefois forcé de délivrer la mère de son fruit, et qu'ils se rappellent ensuite que l'on trouve par-tout des Médecins-Accoucheurs.

En réfutant la prétendue répugnance des Médecins pour le manuel des opérations, je ne l'ai considérée que du côté de leur sensibilité, bien persuadé qu'il n'est point d'autre motif d'excuse ; car on ne saurait, sans les offenser injustement, prétexter leur défaut d'adresse, qui ne serait, s'il existait, qu'un défaut d'habitude, et qui tomberait alors ou sur leur négligence, sans doute bien coupable, ou sur les vices de l'institution qu'ils auraient suivie, plus coupable encore; car la première ne nuirait qu'à quelques individus, tandis que la seconde nuirait à tous.

L'objection suivante est plus spécieuse. Dans la première, on m'accusait d'exiger moins de ceux qui peuvent plus, et c'est ici tout le contraire; car on ajoute : Comment pourrez-vous faire acquérir des idées saines et un peu étendues, sur toutes les branches de l'art de guérir, à un grand nombre d'hommes qui ne se montrent pas même capables de concevoir et de retenir quelques détails de manuel, pour lesquels l'intelligence commune devrait toujours suffire ? ne serait-ce pas enlever à l'art de guérir la moitié du nombre de ceux qui pour l'ordinaire s'y destinent ?

Je répondrais d'abord que s'ils ont tant de peine à apprendre, c'est parce qu'on n'en prend pas assez pour les instruire: les conceptions deviendront faciles quand les objets seront présentés dans leur vrai jour. Ils saisiront le manuel d'une opération, quand ils pourront le voir de près ; ils distingueront l'état d'un malade, quand ils pourront librement en approcher sous la conduite d'un maître.

Je répondrais ensuite, qu'en supposant même qu'un grand nombre d'individus peu zélés, peu capables, trouvassent trop difficile le travail que j'exige, devrait-on se plaindre de les voir s'éloigner d'un art dont l'exercice n'est pas leur fait ? ne devrait-on pas au contraire s'applaudir de ramener à des Professions non moins utiles, mais bien moins exigeantes, des hommes qui s'abusent en s'attachant à la Médecine, qu'ils croient tout à la fois facile et lucrative ?

J'ajouterais enfin que les Médecins sont actuellement trop nombreux, et qu'ils doivent nécessairement diminuer dans la suite ; puisqu'un seul pourra remplir des fonctions que plusieurs se partageaient autrefois : diminution qu'il faut encore réaliser pour l'honneur de l'Empire François, qui doit un jour faire reconnaître la sagesse de ses lois jusque dans la pensée du Philosophe ancien, qui estimait les vertus d'une République par le petit nombre des Médecins qui lui étaient nécessaires.